



## concours externe d'adjoint technique de recherche et de formation

Branche d'activité professionnelle I  
Emploi type « aide en administration scientifique et technique »

**Session 2005**

DIJON  
NANCY  
REIMS

### Epreuve écrite d'admissibilité

**Lundi 11 juillet 2005**

Durée : 2 heures.

Le sujet que vous avez à traiter comporte 9 pages excepté celle-ci, imprimées au recto seulement et numérotées de 1 à 9. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au surveillant de l'épreuve. L'ensemble de ce dossier devra être remis à l'issue de la composition.

**Important : votre identité doit figurer uniquement ci-dessous, dans la partie prévue à cet effet. Toute mention d'identité portée sur une autre partie du dossier conduira à l'annulation de votre épreuve.**

**L'usage de la calculatrice est interdit. Les téléphones portables doivent être éteints.**

Note attribuée par les correcteurs		

<i>ne rien inscrire dans ce cadre</i>
<i>ne rien inscrire dans ce cadre</i>

Nom

Prénom

Date de naissance

**Première partie : Réponse à dix questions à choix multiples.**

Indiquez dans la case prévue à cet effet la lettre correspondant à la réponse exacte

**n° 1**

**La commune est administrée**

réponse



- a par le maire
- b par le maire sous la tutelle du préfet
- c par le directeur général des services de la mairie
- d par le préfet sous la tutelle du maire

**n° 2**

**Le Président de la République est élu**

réponse



- a pour 7 ans par l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en Congrès
- b pour 5 ans par l'Assemblée nationale et le Sénat réunis en Congrès
- c pour 5 ans par le peuple au scrutin majoritaire
- d pour 5 ans par le peuple au scrutin de liste

**n° 3**

**Les E.P.C.S.C.P. (ou E.P.S.C.P.) sont :**

réponse



- a des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel
- b des établissements privés à caractère scientifique, culturel et professionnel
- c des établissements publics à caractère spécifique, culturel et professionnel
- d des établissements publics à caractère social, culturel et professionnel

**n° 4**

**Le Département, entité distincte de l'Etat**

réponse



- a est un service déconcentré de l'Etat
- b est une collectivité territoriale
- c est un établissement public local
- d est un établissement intercommunal

**n° 5**

**Paris, Lyon et Marseille sont**

réponse



- a des régions
- b des communes de statut ordinaire
- c des collectivités à statuts particuliers
- d des établissements publics nationaux

**n° 6**

réponse



**Le C.N.R.S. est**

- a un établissement d'enseignement supérieur
- b un établissement public local d'enseignement
- c une fondation de recherche
- d un établissement de recherche

**n° 7**

réponse



**Le recteur d'académie**

- a assure la coordination des enseignements supérieurs avec les autres ordres d'enseignement
- b préside de droit le Conseil d'administration de l'université
- c nomme et révoque le président de l'université
- d représente le préfet de Région au Conseil d'administration de l'université

**n° 8**

réponse



**Les I.U.F.M.**

- a sont des composantes des C.R.O.U.S.
- b sont des établissements d'enseignement supérieur
- c sont des services déconcentrés des rectorats
- d sont des services décentralisés des inspections académiques

**n° 9**

réponse



**Le président du Conseil régional est**

- a l'exécutif de la Région
- b le subordonné du préfet de Région
- c l'organe délibérant de la Région
- d l'organe consultatif de la Région

**n° 10**

réponse



**Les actes des collectivités territoriales sont soumis**

- a au contrôle de tutelle exercé par le ministre de l'intérieur
- b au contrôle de légalité exercé par le préfet
- c au contrôle de tutelle exercé par le préfet
- d à la validation préalable du préfet



**Citez les principales attributions du Conseil des études et de la vie universitaire (C.E.V.U.)**


**Votre chef de service vous demande de transmettre par courrier électronique un document Word. Il souhaite que ce document ne puisse pas être modifié par ses destinataires. Quelle(s) technique(s) bureautique(s) permet(tent) de rendre un document Word non modifiable ?**


### Troisième partie : exercices

#### **Premier exercice :**

Ce texte comporte 10 fautes. Entourez-les.

**Communiqué de la Présidence de la République concernant le choix du site de Cadarache (Bouches-du-Rhône), pour accueillir le projet ITER.**

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE.

Paris, le 28 juin 2005.

#### COMMUNIQUÉ.

L'Union Européenne, la Russie, la Chine, les Etats-Unis, le Japon et la Corée du Sud viennent d'effectuer, à l'unanimité, le choix de Cadarache pour accueillir ITER.

Cet accord ouvre la voie à la réalisation, en France, de cet équipement essentielle pour la recherche sur les énergies qui n'émettent pas de gaz à effet de serre.

Le Président de la République, qui a engagé la France pendant plus de deux ans dans cette négociation, se félicite de la conclusion de cette accord qui prend pleinement en compte les intérêts de l'ensemble des partenaires du projet. C'est un grand succès pour la France, pour l'Europe et pour l'ensemble des partenaires d'ITER.

Le chef de l'Etat remercie la Commission européenne et l'ensemble des pays de l'Union Européenne pour leur soutien sans faille dans la négociation. Cette unité et cette solidarité ont été l'une des clef du succès. Il tient aussi à remercier la Russie et la Chine qui, dès l'origine, ont soutenues la candidature de Cadarache.

Le Président de la République a également adressé un message de remerciements au Premier ministre du Japon, M. Junichiro KOIZUMI, pour l'esprit de dialogue et de confiance mutuelle qui a prévalu tout au long des discussions et a ainsi permis d'atteindre un consensus international pour le choix du site d'accueil d'ITER.

La communauté internationale va maintenant pouvoir relevé un défi scientifique et technologique sans précédent, qui ouvre de grands espoirs pour fournir à l'humanité une énergie sans impact sur le climat et quasiment inépuisable.

[...]

## **Second exercice :**

A partir de ce texte et de vos connaissances, répondez aux questions posées page suivante.

En complément de l'édition 2005 de l'appel à projets Réseau Innovation Biotechnologies (RIB), le GIP ANR lance un appel à projets : « Emergence et maturation de projets de biotechnologie à fort potentiel de valorisation ».

Cet appel à projets a pour objectifs d'identifier et sélectionner les projets en biotechnologie à application en santé humaine, agronomie, environnement ... issus des entités de recherche académique (EPIC, EPST, établissements d'enseignement supérieur, fondations de recherche ...) présentant un fort potentiel de valorisation et de leur accorder une aide financière pour réaliser ces développements et études complémentaires.

Le GIP ANR s'adresse à la fois aux établissements publics de recherche et aux entreprises avec une double mission : produire de nouvelles connaissances et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprise en développant les partenariats.

Le groupement d'intérêt public Agence Nationale de la Recherche - GIP ANR – créé le 7 février 2005 est une agence de financement de projets de recherche. Son objectif est d'accroître le nombre de projets de recherche, venant de toute la communauté scientifique, financés après mise en concurrence et évaluation par les pairs.

La sélection des projets retenus dans le cadre d'appels à projets (AAP) est effectuée sur des critères de qualité pour l'aspect scientifique auxquels s'ajoute la pertinence économique pour les entreprises.

Le financement de la recherche sur projets est un mécanisme très répandu dans de nombreux pays étrangers et constitue un facteur de dynamisme pour explorer les frontières de la science. Ce mode de financement est adapté tant à la recherche cognitive qu'à la recherche finalisée, qu'elle soit conduite dans la sphère publique ou en partenariat public-privé.

Le GIP ANR bénéficie, pour l'année 2005, d'une capacité d'engagement de 700 millions d'€ pour des projets de recherche d'une durée maximale de trois ans.

Plus de 30 appels à projets (AAP) ont été lancés cette année suscitant la soumission de plusieurs milliers de projets. Les décisions de financement seront prises pour la majorité en septembre, sur la base d'un processus de sélection fondé sur des expertises, effectuées par des chercheurs et enseignants-chercheurs français et étrangers, et des propositions collégiales préparées pour chaque AAP par un comité d'évaluation puis un comité stratégique.

(In <http://www.gip-anr.fr/>)

**Comment définiriez-vous le G.I.P. ANR ?**

Forme à grilles pour la réponse à la question précédente.

**A votre avis, dans quel contexte d'actualité s'inscrit la création de ce groupement ?**

Forme à grilles pour la réponse à la question précédente.



### **Troisième exercice :**

Le président de l'université de Maubeuge opère de fréquents déplacements à Lille, ville distante de 88 km du siège de l'université maubeugeoise.

Dans le cadre de la mise en place d'un contrôle de gestion au sein de son établissement, il souhaite réduire, si possible, le coût de ses déplacements et notamment les frais autoroutiers générés par ses obligations professionnelles à Lille.

A cet effet, il demande au directeur des moyens généraux, dont vous êtes l'assistant(e), de lui présenter une courte note relative à ce point.

Afin de nourrir la note qu'il rendra au président, le directeur vous demande à son tour de comparer les coûts autoroutiers à l'aide des informations suivantes et de lui rendre compte par écrit du résultat de vos investigations.

Maubeuge est distante de 88 km de Lille, étant entendu que la portion d'autoroute payante est de 72 km et coûte, sans abonnement, 10 euros par trajet ;

Les autoroutes du Nord de la France proposent les abonnements suivants :

Abonnement « presto » : 30 euros d'abonnement annuel et réduction de 20% sur chaque trajet ;

Abonnement « molto » : 20 euros d'abonnement annuel et réduction de 10% sur chaque trajet.

#### **Il vous est demandé**

- 1. de présenter les différents coûts de péage possibles pour 10 trajets, pour 15 trajets, pour 20 trajets ;**
- 2. de dire quelle solution est la mieux adaptée pour 40 trajets ;**
- 3. de préciser à partir de combien de trajets la souscription d'un abonnement devient avantageuse.**

Vous utiliserez la page suivante pour présenter votre réponse.

# RÉPONSE :

Ne pas écrire dans  
la marge